

ASSURANCES

PLAFONDS D'INDÉMNISATION

Tableaux des garanties dont vous bénéficiez
au titre du contrat n° 3 286 004 P
souscrit par le SMM auprès de la MAIF
pour la période du 01/09/2016 au 31/08/2017
pour les adhérents du SMM non licenciés

- Jusqu'à 300 000 € en cas d'invalidité
- Jusqu'à 6 000 € en cas d'incapacité temporaire entraînant une perte de revenus.
- Jusqu'à 3 000 € pour le remboursement des frais médicaux et pharmaceutiques
- Un capital de base de 30 000 € en cas de décès, auquel s'ajoutent 30 000 € pour le conjoint survivant et 15 000 € par enfant à charge.

ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE FACULTATIVE

pour les adhérents du Stade Multisports de Montrouge

Vous avez la possibilité de souscrire une assurance complémentaire : pour cela, le secrétariat général du SMM tient à votre disposition un formulaire de souscription, ainsi que le tableau des garanties décrivant les différentes formules proposées.

QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT ?

Pour les adhérents licenciés : dans le cadre de leur activité sportive, les licenciés sont couverts par l'assurance de leur fédération sportive → déclarer l'accident dans les plus brefs délais auprès de la fédération concernée.

Pour les adhérents non licenciés : fournir dans les 3 jours au secrétariat du SMM la déclaration de l'accident faite par l'entraîneur sur papier libre et le certificat médical.

Partenaire du sport

Crédit Mutuel

CRÉDIT MUTUEL DE MONTROUGE

44 Avenue de la République – 92120 MONTROUGE

Courriel : 06116@creditmutuel.fr – 0 820 887 395 Service 0,12 € / min + prix appel

JE DÉCLARE EN QUALITÉ DE :

adhérent(e)

mère

père

tuteur

tutrice

→ **ATTESTER** sur l'honneur l'exactitude des informations fournies.

→ **ME CONFORMER** aux dispositions prévues par les statuts, le règlement intérieur du SMM et celui de la section concernée. → **M'ACQUITTER** des droits d'entrée et cotisation (toute annulation entraîne 20 € de frais de dossier). → **ÊTRE INFORMÉ(E)** de la couverture d'assurance pour tous les sociétaires du SMM et avoir été invité(e) à souscrire une assurance personnelle complémentaire.

→ **ÊTRE INFORMÉ(E)** que l'ensemble des prestations ou cours prévus en début de saison sont entendus forfaitairement pour toute la saison. *Les modifications pouvant intervenir en cours d'année impliquant des changements au regard des prévisions annoncées ne pourront faire l'objet d'un quelconque remboursement, en particulier lorsque ces modifications sont liées à l'indisponibilité des installations sportives, indépendantes de la volonté du SMM (y compris intempéries).* → **ACCEPTER** que mon image et mon nom ou ceux de mon enfant apparaissent dans les publications ou lieux liés au SMM (Guide des sports, Montrouge Magazine, sites Internet du SMM, etc.)

☞ [concernant les MINEURS] → **AUTORISER MON ENFANT** à être adhérent(e) du SMM et autoriser la prise en charge médicale pour tout incident survenant lors de l'activité sportive. *En cas d'annulation de cours ou d'entraînement, avec ou sans préavis, les enfants disposeront de leur temps et de leurs mouvements selon les consignes que les parents leur auront données pour cette éventualité.*

Responsable de l'enfant : Tél. _____

Mme M. _____

Fait à

le :

Signature de l'adhérent ou
de son représentant légal

**Je souhaite m'investir en tant que bénévole
au sein de l'association** oui non

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion.

Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée,

vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.